

Chaudes-Aigues

Des projets d'ampleur malgré les difficultés actuelles



Bruno Faure et Didier Achalme, président du Conseil d'administration de Caleden, ont fait le point sur la situation.

Depuis trois mois, l'espace thermo-ludique de Caleden est fermé. La découverte de corrosion sur la charpente a nécessité cette mesure radicale et indispensable pour la sécurité des clients. Mais la partie dédiée aux soins, le spa et l'hôtel restent ouverts. Lors d'une réunion en mairie de Chaudes-Aigues, jeudi dernier, Bruno Faure et Didier Achalme, respectivement président du Conseil départemental et président de la SAEM Caleden, ont fait le point sur cette situation préjudiciable pour l'économie locale.

Accueillis par René Molines, maire de Chaudes-Aigues, et des élus de la commune, Bruno Faure et Didier Achalme ont tenu à communiquer pour lever les interrogations sur la fermeture de l'espace thermo-ludique. Le Conseil départemental est le principal actionnaire de Caleden (66%). Juridiquement, Caleden est une SAEM (société anonyme d'économie mixte), comme la station du Lioran. A ce titre, le président est un élu du département, en l'occurrence Didier Achalme. Des commerçants de Chaudes-Aigues, relayés par Stéphane Chaudesaigues, se sont inquiétés du manque à gagner pour les acteurs locaux. Pour Caleden, les pertes s'élèvent à 275.000 € sur les trois derniers mois de 2018. Si le préjudice financier pour les commerçants est difficilement

chiffrable, il met en péril l'activité de certains d'entre eux.

Evocant la procédure judiciaire en cours, Bruno Faure a assuré que « dès que nous aurons l'autorisation, nous lancerons les travaux pour remédier à cette situation. Nous sommes conscients des interrogations que cela pose aux commerçants et aux élus, mais nous ne maîtrisons pas le calendrier. » L'expert mandaté par la justice pour déterminer les responsabilités du problème de la charpente a six mois maximum pour rendre son rapport. Ensuite, le tribunal devra fixer une date pour une audience. Mais les élus assurent qu'une fois la décision de justice connue, tout ira très vite. « Le jour où on aura le feu vert, on peut lancer les travaux », a confirmé Didier Achalme.

Seul l'espace thermo-ludique est fermé

Didier Achalme a évoqué « une situation de crise qui nous préoccupe. L'urgence était la mise en sécurité. Nous n'avons pas perdu de temps ». La Justice a rapidement mandaté un expert. Quant aux élus, « nous avons engagé un avocat spécialisé en droit de la construction. Nous sommes fortement impactés sur le chiffre d'affaires, avec une perte très substantielle en 2018. Mais il n'y a que l'espace thermo-ludique qui est fermé. Le spa et les soins continuent de fonctionner ! A l'époque des « fake news », il faut faire attention à ce qui est communiqué sur les réseaux sociaux. »

Il a alors évoqué la prochaine extension (en hauteur) de la partie hôtelière et la création d'un spa haut de gamme, avec un investissement de taille : 5,7 millions d'euros pour passer de 30 à 50 chambres et accueillir ainsi des autocaristes. Chaudes-Aigues est lauréat du plan thermal régional et va bénéficier d'aides substantielles à ce titre. Le début des travaux est prévu en septembre 2019, pour une fin en juin 2020, sans impact sur l'ouverture du centre ther-

mal. Ce dossier n'est absolument pas remis en cause par les problèmes actuels, le financement sera peut-être simplement étalé sur une période plus longue.

« Il faut regarder l'avenir. Nous sommes conscients que c'est difficile, que la fermeture partielle remet en cause certains équilibres économiques, mais on travaille d'arrachepied à trouver une solution. Nous sommes les premiers désolés », ajoutait Didier Achalme en se tournant vers Stéphane Chaudesaigues et son épouse, venus relayer les questions de commerçants. Ils regrettent le manque d'informations précises, et s'adressant aux élus, « vous avez raison, il faut communiquer sur du positif, mais il faut toutes les informations nécessaires pour que les commerçants puissent s'organiser ». A la question des délais pour commencer les travaux, les élus n'ont pas de réponse précise, étant soumis à la décision de la Justice. « Nous espérons que l'expert rendra sa décision le plus tôt possible », pouvaient-ils seulement dire. Quand ce sera le cas et que l'audience aura eu lieu, les travaux pourront donc débuter immédiatement. En tenant compte des délais fixés à l'expert (six mois maximum), de l'audience puis de la durée des travaux, estimée à quatre ou cinq mois, la situation actuelle pourrait donc perdurer jusqu'à la fin 2019.

Didier Achalme a insisté sur la nécessité de « sortir d'un débat alarmiste et voir un peu plus loin », avec le projet d'extension de l'hôtel et le nouveau spa, un investissement exceptionnel pour une commune de moins de mille habitants. Bruno Faure a déploré le manque de gros investisseurs privés dans le Cantal, en rappelant que le Département assure du coup le développement économique de Chaudes-Aigues ou du Lioran.



Les problèmes actuels ne remettent pas en cause le futur investissement de 5,7 millions d'euros, pour augmenter la capacité hôtelière et créer un spa haut de gamme.